

Etudiant mal voyant - aménagement CRFPA

Par **Isidore Beautrelet**, le 20/08/2018 à 13:46

Bonjour

Je ne sais si vous avez entendu parler de cette affaire http://etudiant.lefigaro.fr/article/valentin-l-etudiant-malvoyant-qui-lutte-pour-devenir-avocat_32c5d72e-a135-11e8-bebd-9680eb8f985a/

Il s'agit d'un étudiant mal voyant qui a demandé un aménagement pour l'épreuve de note de synthèse du CRFPA.

En effet, en raison de son handicap il est matériellement impossible qu'il puisse faire l'épreuve dans le temps imparti (même avec un tiers temps)

Il demande à ce que le dossier soit réduit à une dizaine de documents.
Ce qu'on lui refuse car cela constituait une rupture du principe d'égalité.

L'étudiant est donc certains de louper cette épreuve en raison de son handicap. Par conséquent, cela l'empêcherait d'accéder à la profession d'avocat, s'il n'arrive pas à compenser avec les autres épreuves.

Un avocat non voyant qui exerce à Paris comprend cette décision et milite pour l'aménagement suivant : sujet sur support avec informatique avec aide vocale.

Que pensez-vous ?

Il est vrai que c'est une situation très délicate.

Comment trouver un juste équilibre entre l'adaptation de l'épreuve pour les personnes mal-voyante et le principe d'égalité ?

PS : Le premier qui fait une référence à Daredevil aura affaire à moi [smile3]

Par **Camille**, le 20/08/2018 à 14:03

Bonjour,

Ma première question est : est-ce le premier mal voyant à passer ce genre d'épreuve ? Sinon, comment ont fait les prédécesseurs ?

Ma deuxième question est : comment fait un non voyant ?

Par **Xdrv**, le **20/08/2018** à **14:16**

Bonjour,

Une solution qui arrange tout le monde : il devient docteur en droit et bénéficie de la passerelle l'exonérant des épreuves d'admissibilité et d'admission au CRFPA.

Plus sérieusement je n'ai pas d'avis là dessus, les deux positions peuvent s'entendre.

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/08/2018** à **14:33**

Bonjour

[citation] il devient docteur en droit et bénéficie de la passerelle l'exonérant des épreuves d'admissibilité et d'admission au CRFPA.[/citation]

Toi tu vas t'attirer les foudres des doctorants et docteurs [smile3]

[citation] comment fait un non voyant ? [/citation]

Il bénéficie d'un sujet rédigé en braille.

Par **Camille**, le **20/08/2018** à **14:55**

Re,

Mes questions restent ouvertes. Pas d'avocat mal voyant ou non voyant en France ?

On en connaît au moins un mais ça se passait en Italie...

Et il n'a pas exercé très longtemps en tant que tel.

[smile4]

Par **Xdrv**, le **20/08/2018** à **15:08**

Camille, j'en connais bien un pour vous mais ça risque de faire un peu loin ...

[url=<http://www.youtube.com/watch?v=SpKbIN4xyvs>[/url]

Par **Isidore Beautrelet**, le **20/08/2018** à **15:10**

Justement dans l'article que je relaye, il y a la réaction d'un avocat non voyant. Cela dit, il ne

dit rien sur son parcours.

Par **youpila**, le **21/08/2018** à **00:52**

Bonjour,

d'après cet article : <http://www.leparisien.fr/societe/un-etudiant-malvoyant-demande-une-epreuve-d-examen-adaptee-le-ministere-refuse-16-08-2018-7854468.php>

l'étudiant en question dispose déjà pour chaque épreuve d'un ordinateur, d'un assistant et d'un tiers temps. Il souhaiterait bénéficier en plus d'un dossier de note de synthèse allégé, qui comporterait moins de pages/documents.

J'avais lu également un article d'un correcteur qui disait que dans un tel cas de figure se poserait la question de la correction (qui forcément devrait être individualisée puisque le dossier ne serait pas le même que ceux des autres candidats et donc sa copie ne serait pas réellement anonyme).

Personnellement, je trouve que la question est difficile à trancher... Je pense que l'assistant qui lit le dossier constitue un bon compromis (mais n'est ce pas déjà ce qui lui est proposé aujourd'hui ?)

J'avais un prof de fac à Angers qui était aveugle de naissance, il était impressionnant, il avait fait toutes ses études de droit à l'aide d'un dictaphone et avait réussi l'agreg ;)

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **23/08/2018** à **12:23**

Je ne vais pas me faire des potes chez les mal voyants, mais, à mon sens, il ne faut pas non plus voir le mal partout.

Beaucoup ont certainement franchi le cap avant lui, beaucoup le feront encore, cette démarche s'inscrit pour moi dans le mal de notre siècle qui consiste à rendre accessible ce qui, et c'est malheureux, devrait rester inaccessible à certaines personnes.

L'égalité est un droit, certes, mais parfois il n'est à mon sens pas utile de vouloir contredire la nature aussi cruelle fuisse-elle.

On ne va pas ouvrir l'école de chasse à un manchot en lui adaptant un rafale avec une conduite à l'oeil.

On ne va pas non plus offrir un titre de chirurgien à un non-voyant sous réserve d'aide robotisée.

C'est assez dur, mais il est sans doute nécessaire de se rappeler que tout le monde ne peut pas tout faire, ce n'est pas une question de mettre les gens dehors, mais il est des aménagements qui à mon sens ne sont pas d'une utilité extraordinaire eu égard aux difficultés

que va éprouver cette personne plus tard.

Une fois avocat, comment pourra-t-il être autonome?? Ce manque d'autonomie, à mon sens, ne lui permettra pas d'exercer son métier de façon optimale et de répondre aux attentes de ses potentiels clients en termes de délais.

S'il s'agissait de donner des cours ou autres, ça se fait, maintenant, exercer un métier tel que celui d'avocat sans avoir la pleine maîtrise de capacités qui me semblent indissociables du métier ...

Aider les gens, ce n'est parfois pas toujours dans leur intérêt.

Par **Visiteur**, le **23/08/2018** à **19:11**

Bonjour

Autant pour chirurgien on peut comprendre ton commentaire autant pour avocat je ne vois pas en quoi être non voyant peut être problématique. Tu n'as pas besoin d'être voyant pour travailler comme avocat.

D'ailleurs quand on voit le manque de moralité de certains avocats à mon avis il vaut mieux un avocat malvoyant qu'un avocat malhonnête.

A Nanterre il y a un prof qui a un handicap physique et la fac l'aide matériellement pour qu'il assure ses droits en M2 de droit pénal et ça ne l'empêche pas d'être prof et c'est tout à son honneur.

Moi je pense au contraire que ce serait une bonne chose que cet étudiant réussisse.

Cela inciterait des étudiants qui abandonnent trop vite à persévérer car il pourrait incarner ensuite un modèle pour d'autres étudiants si il réussit donc c'est une chose positive.

Heureusement que tu n'es pas le mentor de cet homme.

<https://www.youtube.com/watch?v=GWMPE0bGZxs>

tu es trop négatif Chris39100. Ne deviens jamais prof de droit tu empêcheras des étudiants qui n'ont pas confiance en eux de réussir leur rêve.

Ce n'est pas parce que tu as peur de ne pas réaliser tes rêves que tu dois empêcher les autres de réaliser les leurs. Décourager les autres c'est typiquement la mentalité française fermée à tout à la différence...c'est la solution de facilité et c'est aussi une forme de lâcheté.

Par **Visiteur**, le **23/08/2018** à **19:39**

Témoignages

<https://www.youtube.com/watch?v=JW5wtOMN5EA>

<https://www.youtube.com/watch?v=6vAzaho1ouM>

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **23/08/2018** à **20:06**

Cher/ère Espérance.

Pour faire court, mais clair :

-J'ai réalisé mes rêves (pilote de chasse, commando dans les forces spéciales et maintenant étudiant en droit).

-Je ne vends pas du rêve, je dis les choses, j'avertis, je mets en garde et j'explique.

-Si j'étais prof, je préférerais tuer dans l'œuf le rêve inatteignable d'un étudiant afin que celui-ci puisse se reprendre et s'orienter d'une meilleure manière, je ne vendrais pas de rêve en lui donnant un prétexte de volonté ou d'obligation d'assurer un SAV "réalisez vos rêves".

Le problème des Français, ce n'est pas d'être fermé, mais faux-cul, dire ce qui va, c'est bien, dire ce qui fait mal, visiblement, ça gêne, c'est pourtant ce qui permet d'avancer.

Je ne suis ni lâche ni peureux, Bon Dieu que mes anciens métiers m'ont vacciné de la peur et de la couardise.

Je suis simplement honnête avec moi-même et avec les autres, que cela vous plaise ou non d'ailleurs.

Maintenant, libre à cet étudiant de faire des pieds et des mains pour être avocats, ne pas réussir, faire face à un échec auquel il aurait dû se préparer, car les échecs doivent servir à se relancer et non se morfondre.

Un avocat non voyant aura du mal à lire, à écrire, il sera difficile même de déchiffrer un contrat, il faudra une aide humaine et matérielle, tout cela se paie, je n'apprendrais rien à personne en disant que les avocats gagnants plus de 30.000€/an ne sont pas légion et que nombreux sont ceux qui vivent de l'aide juridictionnelle dans la jungle de ce métier.

Maintenant, autre souci, qui prendrait un avocat dont on sait qu'il aura du mal à gérer le dossier, potentiellement du fait de son handicap ... je ne pense pas que les gens choisissent un avocat par sympathie, plutôt par envie de gagner.

Un athlète handicapé est un athlète, performant, confiant, fort, mais pas autant qu'un valide, c'est triste mais, c'est la vie.

Les avocats, c'est encore pire, car il n'y a pas de Handiavocats, il sera dans la même jungle que les autres, tous bons, tous excellents, mais tous en concurrence et tous sont sans pitié.

Ne pensez pas que vos 3 belles histoires sont la réalité et la normalité, il s'agit là d'exception, pour une personne comme celles-ci, il y aura eu 1000 déçus.

Par **Visiteur**, le **23/08/2018** à **21:40**

Bonjour

Qu'est ce que vous en savez que ce sont des exceptions ? Vous avez des statistiques ? en droit on se base sur des preuves. j'attends vos statistiques et des sources fiables avec des données chiffrées svp :)

Vous n'avez pas une vision globale de tout ce qui se passe dans ce monde sauf erreur de ma part sauf si vous êtes dieu mais je ne crois pas qu'il aie pris l'apparence d'un chris sur un forum juridique :D il manque peut être un T à votre pseudo et tout s'explique....

Ce n'est pas parce que vous ne connaissez pas de gens dans ce cas qu'ils n'existent pas. On n'est jamais allé visiter certaines planètes de la voie lactée et pourtant elles existent. vous ne connaissez pas tout. Il y a aussi des gens qui n'ont pas envie de mettre en avant leur handicap parce qu'ils veulent être comme les autres et qui réussissent et ne le disent pas.

Ce qui est clair est qu'effectivement la France a la particularité d'être faux cul et de ne pas aider les gens qui ont plus de mal en mode j'écrase les plus faibles. La preuve est que les profs abandonnent plus facilement un étudiant en difficulté. Par exemple on envoie à la moindre difficulté des étudiants en lycée techno si ils ont des difficultés au lieu de les aider. C'est la solution de facilité de la paresse en fait.

Moi je ne parierais pas sur l'avis des profs autant que vous. En effet, j'ai vu des cas d'étudiants au lycée où le prof n'aurait pas parié sur eux et qui ont réussi ensuite. Un prof n'est pas un saint. Un prof ca se trompe ca n'a pas toujours raison. Certains étudiants réussissent mieux dans le supérieur car ils ont la motivation et un projet ou bien ils se sont pris en main.

Ce qui compte c'est aussi que quelqu'un aie cru en eux. Vous seriez étonné de ce que peut faire une personne quand les autres se mettent à croire en elle. Par contre quand des gens comme vous dévalorisent les autres (car ils sont négatifs) les gens échouent parce qu'ils sont entourés de gens qui les tirent vers le bas tout simplement le négatif attire le négatif. quand on croit dans les gens les gens grandissent et évoluent.

des études ont été menées. On confiait 2 classes à un prof. Pour la 1ere on disait au prof que les élèves étaient très bons et pour la 2nde que les étudiants étaient moins bons. Le prof n'a pas traité ses étudiants pareil à la sortie du cours les étudiants qu'il pensait moins bons avaient moins acquis de compétences car le prof sans le vouloir en se basant sur ce qu'on lui avait dit sur eux les a tirés vers le bas en partant de l'hypothèse qu'étant moins bons ils ne pourraient pas comprendre toute la complexité de son cours et donc a adopté une attitude différente car ils les pensait moins intelligent. Les gens sont donc influencés par des fausses croyances et par les apparences.

Ok j'applique votre concept. Donc les militaires en reconversion n'ont à mon avis pas de capacité de devenir juristes. En effet vous avez repris des études donc vous êtes plus vieux. Or il paraît que quand on est plus vieux on mémorise moins bien il vous sera donc impossible de devenir notaire vu qu'on dit qu'en étant plus vieux on a moins de capacité de mémoriser les choses. en gros si je suis votre idéologie vous avez déjà les neurones d'un petit vieux et

on peut vous appeler papi sur le forum :D

Ce sont des mensonges. quand j'ai repris des études beaucoup de gens ont essayé de me décourager et si je les avais écoutées je n'aurais jamais repris mes études et j'ai réussi mes études. Donc moi je sais qu'il ne faut pas croire ce que disent les gens. les gens mentent et essaient de décourager les autres. Il faut en prendre et en laisser dans ce que racontent les gens car les gens ne savent pas croire dans les autres dans ce pays.

De même des gens ont déjà dit à des étudiants qu'ils n'auraient pas de M2 et ils en ont eu. Quand on croit dans son projet on le réalise. Bien sûr il faut un certain degré de réalisme et un recul à avoir sur soi et ses compétences mais faut pas exagérer. On ne parle pas d'un boulot à la Nasa ou de président de la république.

Vous vous faites partie de cette catégorie qui ne croit pas dans l'humain mais en plus vous avez cette hypocrisie de ne pas appliquer vos concepts à vous même. C'est cela que je reproche.

Il est évident que si vous étiez dans le cas de cet étudiant votre avis serait différent. Moi je 'ai observé dans ma vie. Par exemple je connais des gens qui n'avaient jamais été au chômage ils critiquaient les chomeurs et un jour ca leur aie tombé dessus. Ils pensaient que ça n'arrivait qu'aux autres et quand ca leur aie tombé dessus ils pensaient trouver très facilement car étaient cadres n'avaient jamais eu de pépin et là surprise ils ont galéré parce que comme ils étaient cadres ils pensaient être plus légitimes que si ils avaient été cadres c'était normal de trouver comme si ils étaient prioritaires sur les autres alors qu'en fait ils étaient pareils que les autres et avaient juste eu du bol dans certains moments de leur vie mais comme ils n'avaient jamais eu de pépin ils n'étaient pas capable de se rendre compte de la chance qu'ils avaient eu. Et oui ca n'arrive pas qu'aux autres et là ils développaient curieusement des capacités d'empathie et voulaient même qu'autrui leur en témoigne. Preuve que quand les gens sont dans le cas de figure leur point de vue change parce que l'humain de base est égoïste et ne voit que ses propres intérêts et il change d'avis quand il est concerné.

Imaginons que demain il vous arrive un pépin pendant votre cycle. Est ce que vous aimeriez qu'on vous dise je ne vous vends pas du rêve tant pis fait une croix sur ton objectif. Je suis certaine que vous continuerez. quand on a investit du temps on n'abandonne pas aussi facilement. ne dites pas le contraire je ne vous croirais pas.

c'est étonnant pour un militaire qui a du voir des choses pourtant dures d'avoir aussi peu d'empathie envers les plus faibles. En tant que militaire vous devriez au contraire être plus empathique.

Par **LouisDD**, le **23/08/2018** à **22:26**

Les réponses commencent à légèrement dévier. On part sur savoir si un non voyant peut être avocat ou si ça peut soulever des problèmes.

Hors la question initiale (vos remarques étant plutôt un prolongement) c'est de savoir si une adaptation de l'épreuve (la raccourcir si j'ai bien compris) pour un non voyant c'est faisable/rompt l'égalité entre candidats...ou pas...

Par **Visiteur**, le **24/08/2018** à **00:32**

Hello

tu as raison on dévie :)

Le ministère considère lui que l'adaptation demandée représente une rupture d'égalité par rapport aux autres candidats car la note de synthèse devient alors un sujet plus facile pour le candidat.

Je trouve cette fiche explicative pas mal sur la question du handicap. C'est vulgarisé mais très intéressant à lire.

https://www.chireux.fr/cpge_daudet/concours_handicap.pdf

D'un côté le sujet est plus simple si il y a moins de pages mais si on se place du côté du malvoyant une personne normale lit plusieurs fois le sujet un candidat qui a un handicap va perdre plus de temps logiquement vu qu'il est malvoyant à décrypter. Donc ce n'est pas simple de fixer les limites pour ne désavantager personne. Tu vas forcément désavantager quelqu'un.

Par **Isidore Beautrelet**, le **24/08/2018** à **07:47**

Bonjour

Je remercie Louis pour avoir rappeler le thème du sujet.
Je ne voudrais pas que ça vire à la foire d'empoigne.

Par **Le**, le **25/08/2018** à **07:50**

On m'a avancé un argument intéressant lorsque j'ai pu échanger il y a peu avec des personnes le soutenant qui est que l'épreuve de synthèse non seulement éliminatoire et de fait pas adaptée à son handicap ne représente pas forcément ce qui est attendu des avocats de manière traditionnelle, puisqu'on demande d'être objectif pour l'épreuve alors que le but d'un avocat dans une affaire est avant tout de faire gagner son client.

Et le plus répandu, celui que j'ai même échangé lors d'une discussion avec l'étudiant en question, que cet handicap n'est en rien une barrière à la profession d'avocat en citant déjà un cas antérieur.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/08/2018** à **09:16**

Bonjour

[citation] l'épreuve de synthèse non seulement éliminatoire et de fait pas adaptée à son handicap ne représente pas forcément ce qui est attendu des avocats de manière traditionnelle, [/citation]

C'est un vaste débat !

On nous vend en général cette épreuve comme étant fondamentale pour la profession d'avocat. Un bon avocat doit savoir synthétiser.

Cependant, certains avocats m'ont dit qu'il y a une grosse différence entre synthétiser un dossier et faire une note de synthèse en deux parties/deux sous-parties à partir d'articles de presse et d'arrêts, forme que prend la note de synthèse du CRFPA.

Il serait peut-être préférable de réadapter cette épreuve à la pratique, par exemple l'épreuve pourrait prendre la forme d'un dossier anonymisé qu'il faudrait synthétiser.

Par **MorganM**, le **25/08/2018** à **23:16**

Sur le fond, je suis d'accord avec vous.

D'abord, il me semble indispensable d'être capable de synthétiser un dossier en tant qu'avocat.

Au pénal, un dossier d'instruction de plusieurs milliers voire dizaine de milliers de cotes doit absolument être synthétisé. Tout comme un petit dossier d'enquête qui doit être plaidé rapidement par l'avocat. Il faut alors repérer les pièces importantes, les déclarations importantes des PV de GAV, constater rapidement les éventuels vices de procédure...

Au civil, les avocats ne peuvent pas se permettre de passer 150 ans sur un même dossier. Il y a donc une exigence de rentabilité et d'efficacité qui implique de savoir traiter rapidement des pièces.

Or, les épreuves de notes de synthèse des examens sont éloignés de la pratique puisque le travail de faire un plan ou de synthétiser des documents tordus ne s'y retrouve pas.

Malgré tout, il y a quelques éléments qui demeurent d'actualité. Faire un plan permet, une fois avoir repéré les informations les plus importantes, de vérifier que le candidat sait organiser ces informations et ne pas les restituer pêle mêle. Les arrêts de jurisprudence permettent de voir si le candidat sait synthétiser des décisions juridiques (mais n'est-ce pas aussi un peu le rôle d'un cas pratique, qui implique de savoir lire rapidement des jurisprudences?).

Pour en revenir au débat, je ne partage pas la demande du candidat.

Son handicap concerne les "moyens" dont il dispose pour lire les documents (en l'occurrence, sa vue..), c'est pour moi "la forme".

Mais son handicap n'affecte pas ses capacités intellectuelles (intelligence, réflexion, etc...), autrement dit, le fond.

Or, en répondant au problème de temps de lecture des documents par une diminution des pièces du dossier, on répond à un problème de forme par une solution affectant le fond. En effet, si avec moins de pages il pourra effectivement lire les documents dans le temps donné, il aura toutefois également moins d'informations à traiter intellectuellement parlant : la substance de son travail sera moindre : moins de données qui risquent de l'embrouiller, moins de données à organiser et à restituer dans un plan et à articuler ensemble, et ce alors que ses capacités intellectuelles de synthèse ne sont pas affectées par son handicap.

Je n'ai pas la conviction que son handicap impliquant un temps de lecture plus long mais n'ayant aucune conséquence sur son intelligence justifie une diminution de la substance même du travail.

Une diminution du travail de substance vide de sens l'éprouve puisque le but est précisément d'être confronté à une masse d'informations..

En définitive, selon moi, enlever des dizaines de pages n'aurait pas seulement une influence favorable sur son temps de travail mais également sur la complexité de l'épreuve, qui serait nettement moindre. Autrement dit, diminuer le dossier à synthétiser confère non seulement un gain de temps, mais une difficulté moindre ; je ne pense pas que l'on puisse dissocier ces deux conséquences.

Or, le fait que la solution proposée joue positivement en faveur du candidat, sur ces deux paramètres (temps moindre + travail intellectuel facilité), me semble contraire à l'égalité surtout s'agissant de la diminution de la difficulté.

Il serait plus opportun de répondre à un problème de moyen par une solution de moyen, en proposant d'autres aides ou surtout, en augmentant le tiers temps de manière proportionnée à son handicap.

Par ailleurs, il dit :

[citation]Insuffisant pour le jeune homme, pour qui synthétiser des dizaines de documents ne doit pas être un impératif. «Je pense que c'est un impératif pour devenir un avocat 'normal', c'est-à-dire quelqu'un qui a toutes ses facultés motrices, explique-t-il encore. Sauf que moi, je ne serai pas un avocat normal, je ne serai pas un avocat qui pourra réaliser l'intégralité des tâches mais qui sera beaucoup plus performant que d'autres sur d'autres tâches.» [/citation]

D'abord, ce n'est pas à un candidat de définir les compétences attendues d'une profession ni les priorités accordées aux dites compétences, et ce, même en fonction de sa situation particulière.. ou de la carrière qu'il entend poursuivre postérieurement. Sinon, chacun pourrait adapter les exigences d'une profession à son cas et à la façon dont on entend "vivre" cette profession en décidant par exemple "pour moi, la note de synthèse n'est pas indispensable parce que je ne travaillerai pas à plein temps plus tard : je n'aurai pas d'exigence de rentabilité/efficacité donc, je ne serai pas soumis à une quelconque contrainte de temps". Cela n'aurait pas de sens.

De plus, je ne suis pas en accord avec ce qu'il dit, sur le fond. La profession d'avocat, aujourd'hui, est telle qu'il y a une sélection qui s'effectue dans la pratique, sur le marché du travail. Il y a beaucoup d'avocats et donc, pour se démarquer, les débuts sont souvent très

durs : il faut travailler beaucoup, accepter de faire toute sorte de contentieux (je parle de manière générale, abstraction faite de certains avocats dans des cabinets spécialisés) pour avoir de la clientèle. Le nombre d'avocats implique de se démarquer des autres ; pour gagner sa vie, il faut prendre de plus en plus de dossiers, ce qui nécessite une certaine efficacité dans leur traitement, donc une bonne capacité de synthèse. Cela est aussi requis au contentieux, lorsque l'avocat découvre le dossier au dernier moment et qu'il doit le plaider rapidement, surtout au pénal.

Donc une capacité de synthèse me semble de manière générale et pour tous les avocats, indispensable. Maintenant, l'on pourrait rétorquer que certains avocats n'exerceront pas à plein temps, et ne seront donc pas tenus d'une exigence d'efficacité / rentabilité... Mais ce n'est pas le plus courant des cas dans un monde où il est réputé que les avocats n'ont que très peu de vie personnelle durant leurs premières années.

En dehors de cela, je trouve légèrement prétentieux de se considérer comme un futur avocat qui sera "beaucoup plus performant que d'autres sur d'autres tâches". Je ne vois pas non plus l'utilité de médiatiser son cas en l'absence, pour l'instant, de toute décision du juge administratif en sa faveur.

Bien sûr tout cela reste mon avis.

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/08/2018** à **09:28**

Bonjour

[citation] Il serait plus opportun de répondre à un problème de moyen par une solution de moyen, en proposant d'autres aides ou surtout, en augmentant le tiers temps de manière proportionnée à son handicap. [/citation]

Tout comme toi je pense que c'est la meilleure solution.

Par **MorganM**, le **26/08/2018** à **11:50**

Je ne comprends pas trop pourquoi cette solution n'a pas été proposée. Elle permettrait pleinement de répondre à la problématique induite par son handicap sans pour autant diminuer la complexité de l'épreuve.

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/08/2018** à **12:20**

Effectivement !

Peut-être qu'il n'est pas permis d'accorder plus qu'un tiers temps.

Par **MorganM**, le **26/08/2018** à **12:44**

A mon avis il avait moins de chance de s'exposer à un refus en formulant une telle demande (augmentation du tiers temps) plutôt que celle qu'il a faite en réalité et qui lui était encore plus favorable.

Mais je ne connais pas très bien comment fonctionne le tiers temps.

Je ne comprends pas une chose : il entre en M2 à priori et n'a pas encore tenté l'examen d'entrée.

Pourquoi déjà persister à faire un recours devant le tribunal sans avoir déjà tenté l'examen ? Si ça se trouve, il réussira quand même à l'avoir même sans aménagement.

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/08/2018** à **12:49**

Sans doute, a-t-il déjà eu des examens blancs en note de synthèse dans la cadre d'une prépa. Il a pu se rendre compte de l'impossibilité matériel de réaliser l'épreuve dans les temps.

Mais vous avez raison il aurait dû jouer sur une augmentation du temps plutôt que sur une réduction de l'épreuve

Par **Camille**, le **26/08/2018** à **13:27**

Bonjour,

Reste encore ma lancinante question : n'y a-t-il jamais eu, en France, aucun avocat mal voyant ou non voyant si on pense maintenant que ce serait impossible compte tenu des conditions d'examen ? Si il y en a eu, comment ont-ils fait ?

Je parlais plus haut d'un exemple en Italie, en fait bien connu, puisqu'il s'agit du ténor Andréa Bocelli, aveugle dès l'âge de 12 ans.

Il n'en a pas moins réussi ses études de doctorat en droit. Et il a fini par décrocher son diplôme d'avocat, métier qu'il a exercé au barreau de Pise pendant au moins un an.

S'il a abandonné ce métier, c'est pour se consacrer à l'art du bel canto parce que, dès cette époque, il était déjà plus demandé comme ténor que comme avocat.

Les nombreux "exégètes" de sa biographie ne nous ont pas pour autant fait croire qu'il serait le premier avocat non voyant d'Italie. Donc, on peut penser qu'il y a eu d'autres "exemplaires" par le passé. Comment ont-ils fait ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/08/2018** à **13:40**

Comme je l'ai dit dans un de mes messages, il y a au moins un avocat non-voyant en France,

puisqu'on peut lire dans l'article

[citation] Le refus d'adapter l'examen ne surprend pas Matthieu Juglar, avocat non voyant à Paris depuis sept ans et demi,[/citation]

Il y a eu des articles sur lui

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/le-maitre-et-son-chien-18-12-2016-6468972.php>

[url=] <https://www.lepetitjuriste.fr/conseils-et-orientation/interviews/paroles-dorateurs-n3-lysias-paris-10-nanterre-x-petit-juriste/>[/url]

Cependant, il n'évoque pas la note de synthèse.

Cela dit, vu qu'il est non-voyant, ses sujets devaient être rédigés en braille.

En revanche, je n'ai pas trouvé la trace d'un avocat mal-voyant.

Par **Camille**, le **26/08/2018** à **13:42**

Re,

Trouvé, au hasard de mes pérégrinations sur Gogole...

<https://leblogdesamisdesaveugles.wordpress.com/2015/12/07/le-portrait-dun-jeune-avocat-deficient-visuel/>

Donc, c'est possible...

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/08/2018** à **14:01**

Bonjour

Bien trouvé !

Cela dit, c'est un belge.

Or, en Belgique pour devenir avocat [citation]il faut avoir obtenu un diplôme universitaire en droit (niveau licence ou baccalauréat en droit et master en droit : 5 ans) et s'être ensuite inscrit dans un barreau.

Le jeune avocat accomplit un stage de 3 ans, sous la supervision d'un maître de stage, tout en poursuivant une formation au terme de laquelle il est inscrit au Tableau de l'Ordre. [/citation]

Source : <https://avocats.be/fr/comment-devenir-avocat>

Bref, pas de note de synthèse [smile3]

Par **MorganM**, le **26/08/2018** à **14:39**

Oui voilà.

Quant aux éventuels avocats malvoyants en France, il n'est pas indiqué qu'il était absolument nécessaire d'aménager la note de synthèse en diminuant la taille du dossier. Peut être ont-ils quand même réussi (jeu des compensations, etc) sans aménagement supplémentaire que ce qu'ils avaient déjà.

Par **Isidore Beautrelet**, le **26/08/2018** à **15:04**

On en revient à la question de Camille : Est-ce qu'il y a des avocats mal voyant en France ? Si oui, quel résultat ont-ils obtenu pour la note de synthèse ?

PS : @Morgan, je vous ai envoyé un MP, je ne sais pas si vous l'avez vu.

Par **MorganM**, le **26/08/2018** à **15:12**

Oui c'est exactement cette question qui importe. Car même avec un handicap, peut-être ont-ils (s'il y en a) quand même réussi la note de synthèse ou encore compensé avec d'autres matières. Ce n'était pas comme si c'était la seule épreuve...

Ton MP est passé à la trappe, j'y réponds de suite.

Par **marianne76**, le **27/08/2018** à **11:33**

Bonjour

[citation]Comme je l'ai dit dans un de mes messages, il y a au moins un avocat non-voyant en France, puisqu'on peut lire dans l'article
[/citation]

J'en ai connu un à Angers, je l'ai vu aller au tribunal avec son chien
Donc on en a au moins deux [smile4]

Quant à la solution qui "arrangerait tout le monde" à savoir faire un doctorat comme le préconisait l'un des intervenants, perdre entre 3 à 5 ans pour faire une thèse(en étant non rémunéré évidemment) pour éviter un examen d'entrée, puis faire ensuite les deux ans de formation je ne pense pas que cette solution soit si arrangeante que cela pour le candidat en question

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/08/2018** à **11:54**

Bonjour

Effectivement, il est plus opportun de s'exiler en Belgique [smile3]

Par **Xdrv**, le **27/08/2018** à **15:10**

Bonjour Marianne, ma proposition arrangeante n'était qu'un trait d'humour ...

Par **marianne76**, le **27/08/2018** à **15:30**

Bonjour

Je l'avais bien compris comme cela, mais je tenais à rappeler l'investissement pour celui qui se lance dans une thèse...

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/08/2018** à **15:35**

Oui ça ne fait pas de mal de le rappeler [smile3]

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/07/2022** à **14:11**

Bonjour

Je profite que ce sujet ait été déterré (sans doute en raison de la suppression d'un message non conforme à la charte), pour vous donner des nouvelles de Valentin TONTIN-BERNARD

<https://www.magazine-decideurs.com/news/valentin-tonti-bernard-anomia-veut-bousculer-le-cabinet-pour-qu-il-aille-la-ou-il-n-etait-pas>